



## Quelle religion , et que faire en qu'a de non respect de droit de

Par **sarahelie**, le **25/03/2012** à **14:17**

bonjour , voila je suis de confession juive et mon ex époux est musulman . étant pratiquante j'élève mon fils dans la religion juive . doivent prévenir mon ex époux ( peur des représailles ) ou je fait ce dont je souhaite ? sachant que dans le jugement il y a inscrit ( étant rappeler que les parents doivent également se consulter pour le choix ou le changement d'école et se mettre d'accorde sur l'éducation religieuse . ) aussie je voudrais mettre un point sur le fait que mon ex ne respecte pas ses droit de visite , il prend mon fils quand il le veut juste un dimanche suer deux et encore devoit il le prend que un dimanche par mois .  
merci de m'aider .

Par **pat76**, le **25/03/2012** à **18:25**

Bonjour

Je pense que ce sera à votre fils de décider quelle religion il aura envie de pratiquer.

Peut être ne voudra-t-il n'en pratiquer aucune.

Quant aux problèmes de visite, c'est avec le Juge des Affaires Familiales qu'il faut voir.

Par **Marion2**, le **25/03/2012** à **18:42**

Bonjour,

Si le père ne veut pas prendre son fils pendant les droits de visite et d'hébergement mentionnés dans le jugement, vous ne pouvez rien faire.

Quant à la religion, je suis du même avis que pat76, ce sera à votre fils de décider.

Cordialement.